



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 11 novembre 2021, à 19h30
Salle de spectacles

3^e séance – 2021 / 2022

Séance du jeudi 11 novembre 2021

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Mesdames Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Bureau, le secrétaire suppléant et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à notre Municipalité composée de Monsieur le Syndic, Monsieur le vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

59 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mesdames Marie Schneider, Maria Sisto, Chiara Storari, Messieurs Simon, Favre, Tristan Goël, Jonas Kocher, Steeve Kocher, Dylan Montefusco, Dominique Perret, Naim Smakiqi, Rachid Taaroufi

Sont absent-e-s: Mesdames Mariline Braz Lopes Rodriguez, Aline Seguin, Monsieur Vito Vita

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, Mme La Présidente communique qu'elle a reçu :

Les interpellations suivantes :

- Mme Laurence Plattner
- M. Jonas Kocher
- Mme Angela Thode
- M. Ali Korkmaz
- M. Richard Neal

Postulat :

- Mme Angela Thode

Motion :

- M. Jonas Kocher

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 16 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion, personne ne demande la parole

Mme la Présidente annonce des changements d'ordre du jour :

- Point 6, nomination de la secrétaire du Conseil, sera traité au point 5 et le point 5, assermentations, sera traité au point 6.
- Au point 16, je rajoute le développement du postulat de Mme Elodie Golaz-Grill « Vers une école et des lieux d'accueil plus durable et pour tous les genres »
Le bureau du Conseil a traité sa recevabilité, mais le postulat n'a pas été introduit à l'ordre du jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues. Lors de la dernière législature j'étais intervenue pour justement éviter un ordre du jour tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, c'est-à-dire avoir 6 dépôts de préavis avec 4 développements de postulat avec potentiellement des commissions qui peuvent être demandées je trouve que c'est un ordre du jour qui est beaucoup trop complexe et lourd. Par rapport au nombre de préavis, je vais demander un effort de la part de la Municipalité à ce qu'on n'ait pas autant de préavis développés à une même séance. Alors je vois ce qu'on va me répondre : on va me dire il y a des préavis intercommunaux qu'on ne peut pas mettre à un autre moment, il y a des préavis qui sont pris par la commission de gestion ou des finances mais il n'empêche que ce sont des membres du Conseil qui en font partie, donc je suis déçue du nombre d'objets qui demandent un travail en commission éventuellement pour certains objets. Je pense aux développements de postulats. Voilà, merci beaucoup.

La discussion n'étant pas demandée l'ordre du jour modifié est soumis au vote.

C'est à une large majorité que l'ordre du jour modifié est accepté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 07 octobre 2021

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie M. Grégoire Menoud pour son travail de retranscription et Mme Simon Corrine pour son travail de relecture.

3. Présentation de « La nouvelle stratégie de SIE et TvT »

Mme la Président introduit Monsieur Bossel, Madame Swati Rostogi Mayor et Monsieur Coquoz et les remercie pour leur présentation. (présentation pdf SIE-TvT et questions/réponses en annexe).

4. Démission

Mme La Présidente annonce qu'elle a reçu 1 démission dont elle fait lecture.

Bonjour,

Je me permets de vous écrire ce mail afin de vous faire part de ma démission au sein de conseil communal de Renens.

En effet, je me rends compte que la charge de travail est trop grande pour moi et pas compatible avec le reste de mes activités. C'est donc avec plaisir que je cède ma place à la prochaine viennent-ensuite.

Dans l'attente de votre confirmation, je vous adresse mes meilleures salutations.

Barbara Iff

Mme La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Nomination de la secrétaire du Conseil

Comme je vous l'avais annoncé lors du dernier conseil, la commission de recrutement a trouvé notre nouvelle collaboratrice en la personne de Madame Corrine Simon.

Lors du recrutement la commission avait demandé comme mise en situation que les candidates restantes nous soumettent un communiqué afin de se présenter devant le conseil si leur candidature était retenue

Voici donc le communiqué de Madame Simon :

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Suite à la démission de Mme Schopfer en date du 30 juillet 2021, nous avons le plaisir de vous présenter Mme Corrine Simon au poste de secrétaire du conseil communal

Mme Simon est citoyenne de Gollion depuis 25 ans et, parallèlement à sa vie professionnelle, a occupé diverses fonctions au sein de l'exécutif de son village et de sa région. Un désir de réorientation professionnelle l'a amenée à proposer sa candidature à ce poste.

Elle est consciente de la diversité des tâches ainsi que des responsabilités dévolues à la fonction et mettra tout en œuvre afin de répondre avec justesse aux diverses missions confiées. Elle vous remercie de la confiance accordée et se réjouit de cette nouvelle collaboration.

Mme La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente soumet l'engagement de Mme Corrine Simon au vote du Conseil.

C'est à l'unanimité que Mme Corrine Simon est élue en tant que secrétaire du Conseil.

6. Assermentations

Selon l'art. 8, al. 1 du Règlement du Conseil, les membres sont assermentés devant le Conseil par la Présidente

De ce fait, Mme la Présidente invite Mme Roxane Gubler, suite à la démission de Mme Barbara Iff et Monsieur Mariusz Wilczynski, suite à la démission de M. Alain De Col, à monter sur la scène afin de procéder à leur assermentation et invite les membres du Conseil communal ainsi que le public à se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie les nouveaux conseillers de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par « Je le promets ».

Mme la Présidente appelle la nouvelle secrétaire pour son assermentation

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie la secrétaire de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par « Je le promets ».

Après la lecture du serment, Mme la Présidente remercie les nouveaux assermentés et les prie de reprendre place.

7. Communications de la Présidence

Je profite de ce point pour vous rappeler que les restrictions sanitaires sont les suivantes :

- port du masque obligatoire pour les conseillers en tout temps, sauf pour l'orateur.
- La distance entre chaque conseiller doit être de 1m50
- Les personnes en galerie doivent être munies du pass-covid et en soutien des conseillers communaux doivent aussi porter le masque.

J'accuse réception de 2 courriers adressés à moi-même et au bureau du conseil

- L'association Stratosensu, associations des plasticiens, qui nous réitère leur mécontentement suite à la destruction de la sculpture Tomassini, courrier qui sera traité lors de notre prochaine séance du bureau
- Et un courrier de Monsieur Kosumi pour une amende injustifiée que nous avons fait suivre à qui de droit

J'ai eu l'occasion de représenter notre Commune ce mois-ci lors de la revue du SDIS Malley le 6 novembre

Chaque année, en général en novembre, le SDIS se présente devant la population afin qu'elle soit témoin de la cérémonie de nomination de certains membres aux différents grades que cette fonction propose.

Mais tous les 5 ans en début de législature, le SDIS nous régale par un cortège au son de ses tambours et cette année nos soldats du feu étaient évidemment encore au rendez-vous.

Et quel merveilleux spectacle :

L'ancienne pompe à bras tirée par des chevaux, remise en service par d'anciens membres du SDIS vêtus avec l'uniforme de l'époque ont fait leur effet.

Je remercie le commandant Damien Chatelan pour son invitation

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment- là, c'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence.

Mme La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit.

- **M. Le Syndic : réponse orale à la question de M. Jean-Marc Dupuis version courte**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et en addition des nombreux documents et nombreuses informations que nous avons communiqués pour ce conseil, M. Divorne prendra la parole dans quelques minutes. Mais préalablement, j'ai une réponse orale à donner à Monsieur Jean-Marc Dupuis. Elle contient beaucoup de chiffres je proposerai que vous l'annexiez à ce PV afin que, s'il existait des questions après ma présentation, on puisse les aborder lors du prochain conseil éventuellement.

Réponse orale à la question de M. le Conseil communal Jean-Marc Dupuis relative à la fréquentation de la piscine de Renens

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers Communaux,

En date du 9 septembre 2021, M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis avait requis certaines informations auprès de la Municipalité concernant la saison 2021 de la piscine de Renens. M. Dupuis faisait référence à la fréquentation notamment vis-à-vis des normes COVID en vigueur mais aussi de la météo, au nombre d'abonnements vendus, aux répartitions, à l'état financier général de la structure ou encore aux futurs projets.

- **Concernant la fréquentation 2021 :**
On a compté 135'164 entrées. C'est légèrement inférieur au chiffre de 139'164 de 2020, mais surtout inférieur aux chiffres d'avant COVID, qui se situaient plutôt dans une moyenne de 160'000.
- **Concernant le nombre d'abonnements vendus**
On a dénombré 446 abonnements régionaux et 1'498 abonnements Renens. Ces chiffres sont dans la moyenne supérieur de ce qui était observé avant COVID, à l'exception de l'année 2020 où un prix réduit a été appliqué afin de compenser l'ouverture tardive des piscines.

- **Concernant les répartitions des revenus de la piscine**
D'une manière générale, 52% des revenus proviennent de la subvention communale. Le produit des entrées représente 25%, celui des abonnements 9%. Le reste provient des toboggans, des ventes et locations ou d'autres produits annexes.
- **Concernant l'état financier**
L'état des emprunts long terme de la Société coopérative de la Piscine de Renens se monte au 31.12.2020 à CHF 7'047'945.40 couvert par un cautionnement de la Ville de Renens pour un montant total de CHF 9'800'000.-.
- **Concernant les futurs projets**
On peut citer la rénovation complète du bassin d'enseignement dont le coût doit encore être déterminé.

La Municipalité, accompagnée par le Bureau exécutif de la Société coopérative de la piscine de Renens, mène aussi des réflexions afin de mettre en valeur au maximum le poumon vert que représente les 22 hectares du site. Des réflexions sont également en cours pour utiliser au mieux les différents bâtiments, y compris la buvette. Les toboggans vont aussi devoir évoluer afin de rester au goût du jour et continuer à proposer des nouveautés.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis relative à la piscine de Renens.

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci beaucoup. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, une petite information relative à la partie domaines de la commune : il y a une personne à Renens qui est décédée sans héritiers. Dans ces cas de figure, vous le savez, l'héritage va pour la commune et le canton. Il s'agit d'un immeuble qui est sis à l'Avenue du Léman no. 8, c'est la parcelle 708. Nous avons discuté de tout ça avec le canton et nous avons racheté la partie cantonale pour 800'000.- francs pour cet immeuble. La signature de l'acte a eu lieu mardi. Voilà, petite information complémentaire pour vous tenir au courant de ce qui se passe aussi au niveau foncier à la suite d'un héritage que nous avons fait. Merci pour votre attention.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, j'ai un communiqué à vous faire concernant le postulat « bienvenue au Censuy, réaménager la parcelle est du Collège au Roseau pour mieux vivre en ville ».

En fait, ce postulat, on va y répondre principalement au moment du dépôt du préavis sur la réaffectation du parking du Censuy qui va arriver l'année prochaine. Mais d'ici là il y a certains éléments dans ce postulat auxquels on pourrait déjà répondre aujourd'hui et on pourrait déjà mettre en place certaines des mesures demandées assez rapidement. Elles nous paraissent sensées et c'est quelque chose qu'on peut faire de façon assez légère. Donc je voulais vous annoncer ce qu'on va pouvoir faire dans un premier temps avant que le préavis arrive et le préavis répondra au reste de votre postulat, Monsieur Borloz. Concernant votre première question, le déplacement des containers du côté du terrain de foot principal. En fait il faut savoir que dans ces containers, nous stockons en fait des infrastructures pour des manifestations. Il y a des cantines, des chaises, des vitabri, des WC mobiles. Et les dimensions de ces matériels ne nous permettent pas de les entreposer dans l'enceinte du CTC. C'est pour ça qu'on les met sur le parking du Censuy, dans ces vitabri. En fait, l'emplacement de ces

containers sur le parking du Censuy est dû au fait que le camion communal vient les charger et les décharger et qu'il a besoin de place pour le faire et pour éviter d'empiéter sur la route traversante. Donc, si on mettait les containers là où vous proposez de les mettre, contre le talus sud du parking, les camions ne pourraient plus venir charger ces containers convenablement sans couper la route aux voitures qui circulent là. C'est pour ça que, pour l'instant, on ne fera rien à ce niveau-là. Mais dans l'attente du préavis, on vous propose de compléter la haie de charmilles qui est déjà en place afin de l'agrandir un peu pour masquer ces containers qui c'est vrai ne sont pas très jolis à voir depuis la place de la table de ping-pong notamment. Concernant votre deuxième question l'aménagement de 2 à 4 bancs le long du chemin du Censuy, accolés à la bande herbeuse dos au CTC. Vous souhaitez que nous mettions des bancs à cet endroit pour que les personnes âgées puissent venir se promener, prendre un peu de repos, ailleurs qu'au bord de la route. C'est tout à fait sensé et nous allons effectivement, dès le printemps 2022, installer 2 bancs et 2 poubelles le long de ce cheminement piétonnier. Enfin, pour votre troisième question, l'aménagement autour des tables de ping-pong d'un ou deux bancs permettant de regarder les joueurs mais aussi d'y déposer des sacs et des vestes, là aussi, pour nous, ça fait du sens et c'est très volontiers que dès le printemps 2022 nous installerons 2 bancs et une nouvelle poubelle aux abords de la table de ping-pong.

Voilà pour ces premiers éléments et, comme dit, le préavis qui se charge vraiment de la réaffectation du parking du Censuy au niveau global viendra l'année prochaine et répondra aux questions qui sont un peu plus compliquées dans votre postulat. Merci

Réponse de M. Borloz Pierre, PSR

Madame la Présidente. Bonsoir Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues. Merci Madame la Municipale de cette réponse, partielle pour l'instant, je l'ai bien compris. Je suis content qu'on puisse aménager un peu de tranquillité pour nos seniors qui viendront se promener et prendre un peu de repos. Merci.

Mme La Présidente ouvre la discussion.

- **Mme Plattner Laurence, les Verts**

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

A propos du nouvel espace d'accueil et d'hébergement au 1^{er} Mai

Je salue et remercie la Municipalité de la mise sur pied de ce projet. Au vu de la période que nous vivons, nous sommes effectivement à l'abri de rien...

Questions :

- Quand est prévue l'ouverture des locaux ? La Municipalité peut-elle déjà avancer une date quant au démarrage des prestations ?
- Combien de places d'hébergement sont prévues et pour quelle durée au maximum ?
- Il y a-t-il des femmes sans abri à Renens ? Si oui, auront-elles la priorité au niveau de l'hébergement
- Est-ce que les enfants ont été pris en compte dans ce projet ? Si oui, un espace leur sera-t-il dédié ? (Bébés - enfants – ados ?)

Je remercie la Municipalité pour ses réponses

Réponse de Mme Karine Clerc, Municipale

Merci pour votre question, bonsoir à tout le monde. Je n'ai pas encore pris la parole ce soir, j'en profite pour saluer l'assemblée et je vous remercie pour votre intérêt.

J'espère que j'ai pris note de toutes les questions et, si jamais, vous me complétez. Vous posez la question du démarrage. C'est difficile de répondre parce que, à quelque part le projet a déjà démarré, puisque nous avons commencé par faire une étude sur les besoins avec des femmes concernées par l'itinérance et cette étude a déjà démarré il y a longtemps. Les femmes avec lesquelles nous avons fait cette étude sont encore là et elles sont encore en relation avec nous et nous espérons vraiment pouvoir mettre en route ce projet avec ce qu'elles ont élaboré avec l'institution qui a mené cette étude. C'est le Relais, qui est un des programmes de la fondation du Relais. Donc, le projet a déjà démarré même s'il n'a pas démarré sous la forme d'un hébergement tremplin tel que nous l'avons pensé puisqu'il n'y a pas encore d'hébergement à proprement parlé.

La date de l'hébergement en tant que tel, je ne peux pas vous la donner. Nous espérons pouvoir faire ça dans le premier semestre de l'année 2022, mais nous sommes encore en train d'élaborer les choses et de clarifier les choses avec le prestataire qui acceptera de porter ce projet et ça, ce n'est pas encore clair, je ne peux pas encore communiquer là-dessus.

Votre deuxième question était sur le nombre. La maison est actuellement en travaux, mon collègue complètera par rapport à cet aspect-là, mais disons que pour l'instant la maison va être simplement rénovée, mais utilisée sous sa forme actuelle et elle comporte à l'étage 6 chambres et au rez un grand séjour qui servira aussi d'accueil pour des personnes qui viendront peut-être passer des moments en journée. On espère qu'il y aura un certain nombre de personnes qui pourront bénéficier de ce qu'on offrira en journée et ça je ne peux pas vous dire combien. Par contre, on ne pense pas qu'on pourra héberger plus de 6 personnes dans des conditions qui permettront de répondre à ce que qu'on espère être ce projet c'est-à-dire un tremplin et pas un hébergement durable. Il y aura peut-être une chambre où il y aura 2 personnes, mais ça on ne peut pas le dire, on imagine plutôt que non. Mais une fois de plus, cela va un peu dépendre de comment les choses vont se mettre en route. On est dans cet ordre de grandeur là.

La dernière question est ce qu'il y a des femmes sans abri à Renens ? oui, il y en a. Elles ne sont pas répertoriées car si elles étaient répertoriées, elles ne seraient pas sans abri ou alors elles seraient dans des situations où elles ont leurs papiers mais elles n'ont pas de logement. Ce serait difficile d'identifier si elles sont réellement sans abri, mais oui, il y a des femmes sans abri à Renens on en connaît 2 ou 3 à travers ce projet et on en a rencontré quelques-unes pendant la période du Covid en travaillant avec le Sleeping, notamment, qui nous a signalé des personnes qu'on a pu mettre à l'abri pendant quelque temps mais elles ne sont pas inscrites à la commune donc c'est difficile de vous donner un ordre de grandeur. Il y a peu de personnes sans abri inscrites dans les communes et je peux juste vous dire qu'il en existe et c'est clair qu'à partir du moment où on offre une réponse, elles apparaissent aussi. Ce que je peux encore vous signaler, c'est qu'il y a une autre structure qui accueille des personnes dans des situations de très grande précarité, c'est le Foyer St.-Vincent et qu'il y en a un certain nombre qui sont hébergées dans ce foyer et sont en situation d'hébergement temporaire et sont à la commune de Renens mais enfin comme toute personne dans une situation de grande précarité, elles sont difficiles à quantifier.

Vous aviez posé la question des enfants. Une de vos collègues, qui est devenue ma collègue, avait déjà posé cette question il y a quelques mois et la réponse que nous avons donnée c'est que nous n'étions pas complètement sûrs de pouvoir héberger des femmes avec enfants. On ne sait pas en fait comment on pourrait le faire dans de bonnes conditions. Par contre, on sait que nous avons rencontré des femmes qui ont des enfants et nous allons devoir élaborer une réponse pour ces femmes. Soit peut-être en journée, soit à travers le réseau avec lequel nous

sommes connectés et notamment, le Foyer St.-Vincent dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous allons prendre en considération cette réalité, bien évidemment, mais nous ne savons pas encore comment le faire d'une manière qui soit gérable pour la structure qui reste une petite structure.

J'espère avoir pu vous donner autant d'éléments que possible et je ne sais pas si mon collègue souhaite compléter

Réponse de M. Didier Divorne, Municipal

Merci beaucoup. Juste pour compléter qu'effectivement, nous sommes en cours de travaux de rafraîchissement dans cet immeuble et de complément d'installation de façon à ce que pour nous idéalement si les choses avaient pu jouer comme ça on puisse partir au premier janvier. Sachez aussi qu'il y a un financement cantonal qui est prévu et qui est déjà remonté au niveau du Grand-Conseil. Donc les finances sont bonnes. Nous on se devait de préparer aussi le bâtiment pour être prêts clés en main au premier janvier. Le nécessaire est en cours.

- **M. Guedes Luis, PLR-PVL**

Bonsoir, merci Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux, chers collègues,

Je viens ici pour deux interventions suite à des questions que j'avais faites lors du dernier conseil et où j'avais obtenu des réponses.

La première était sur la sécurité qui est mise en cause dans le chantier à la Rue de Lausanne concernant le tram. J'avais soulevé le point, que malheureusement, il y avait très peu d'éclairage au niveau des passages à piéton et que cela représentait un risque pour les piétons qui n'étaient pas visibles par les voitures, surtout avec des signalétiques qui sont réfléchissantes et donc éblouissent aussi les conducteurs. Malheureusement, je constate que malgré la réponse que vous m'aviez donnée, Monsieur le Syndic, qui était de partager cette information avec les personnes en charge du chantier, il y a toujours des passages à piéton qui sont totalement dans le noir et c'est triste parce que ça crée toujours un danger. J'aimerais que vous y ameniez au plus vite une solution, ne serait-ce qu'un lampadaire temporaire. Mais en tous cas que les personnes puissent être visibles. Je prends comme exemple le passage à piétons qui se situe à hauteur du croisement Avenue de Lausanne et Avenue du Château.

Le deuxième point est malheureusement tout aussi triste : il concerne en fait le pique-nique que vous avez fait avec les habitants du Parc des Cèdres à Renens. Il semblerait que ça se soit tellement bien passé que, pour fêter ça, les jeunes n'ont rien trouvé de mieux que de détruire le mobilier, renverser les tables et essayé de casser la fontaine. Ce qui est encore plus attristant, c'est que, malgré l'appel aux forces de l'ordre par les voisins, ceux-ci n'ont même pas daigné se déplacer et ça c'est un problème qui génère de l'insécurité vis-à-vis de la population qui y habite. Donc cela fait plusieurs fois que l'on relève ces points. Il y a des points stratégiques dont on sait qu'ils sont tout le temps problématiques au sein de Renens et on s'acharne à continuer à faire de la prévention, à gaspiller des mille et des cents en réparations, en prévention, et, pourtant, rien ne change. J'aimerais savoir ce que vous comptez faire concrètement pour palier à cela parce que des mesures légales existent. Seulement, je pense qu'on ne veut pas les appliquer ou qu'on ne veut pas faire l'effort pour les appliquer. Je vous remercie.

Réponse de M. le Syndic,

Je n'ai pas vu dans les communications qui m'ont été faites de telles déprédations sur le Parc des Cèdres. Nous avons un observatoire de la sécurité qui travaille collectivement, qui met d'abord en œuvre de la prévention. Ça n'exclut pas qu'il faille qu'au besoin nous prenions des sanctions. L'un n'exclut pas l'autre, mais on procède d'abord par de l'éducation, de la formation, du contact et de la compréhension. J'irai donc voir auprès de la police, que je rencontre maintenant très régulièrement, ce qui s'est passé très concrètement. Lorsque vous dites que la police n'intervient pas quand il y a des demandes, c'est des propos qui sont assez forts. Là aussi, avant de les valider, bien évidemment, j'irai les vérifier parce que nous construisons un climat serein. Je crois que on a une assez bonne réputation notamment dans ce qui se passe dans la ville. On a une population, nous sommes nombreux, nous vivons sur un territoire restreint, nous avons peu de déprédations et de débordements et je pense que ça vaut la peine de vérifier les choses avant de faire courir d'éventuels bruits de déprédations du climat social. Je me renseigne dans les meilleurs délais. J'irai voir ce qu'on peut faire. Quant aux feux, c'est compliqué sur un chantier aussi mobile que d'en mettre à chaque passage. J'irai aussi le vérifier. On est en chantier tendu avec des contraintes énormes et je ne sais pas s'il est possible sur chaque passage piéton que nous décidons d'y apposer des luminaires. Vous semblez un expert mais permettez-moi d'aller me renseigner avant de vous donner une réponse définitive.

- **M. Richard Neal, PSR**

Merci Madame la Présidente, bonsoir tout le monde, bonsoir à la Municipalité, Monsieur le Syndic,

Je veux revenir en tant que président de la commission des pétitions. Sur la liste des pétitions qui se trouve dans la liste des interventions transmises en cours, plusieurs informations : les deux pétitions qui sont datés du 26 juin, à savoir par rapport à La Rue du Simplon et du Silo ainsi que la Rue des Alpes, ces deux vont être traitées par la commission le 23 novembre prochain et vous aurez un rapport au mois de décembre, au plus tard au mois de janvier.

Par rapport à ce qui est noté d'autre, le contre le passage en rue piétonne des rues de la Mèbre, Midi et Sources avec le maintien en zone rencontre, cela fait maintenant 8 ans que cette pétition a été faite. L'aménagement de ces rues était clairement posé en tant que zone de rencontre. Est-ce que c'est toujours la volonté de la Municipalité d'un jour à l'autre d'en faire des rues piétonnes ou est-ce qu'on peut considérer que cette pétition a été répondue favorablement puisqu'on le gardera définitivement en zone rencontre ?

Concernant la pétition « sauvons les arbres », effectivement, nous avons rencontré Madame Robert et consorts à qui nous avons clairement signalé que, malheureusement, sa pétition arrivait trop tardivement par rapport à sa demande de non abatage des arbres le long de la Rue de Lausanne, qu'il aurait fallu intervenir au moment du dépôt des mises à l'enquête et autres. A ma connaissance, ils ont malheureusement bien compris la chose et à mon avis cette pétition peut aussi être close.

Par contre et j'ai encore eu un téléphone avec un des déposants il y a quelques semaines, il me manque la pétition pour les souffleuses à feuilles. Est-ce que cette pétition a été liquidée dans les 2-3 dernières semaines ? Ou est-ce que c'était un oubli malheureux. J'ai eu Monsieur Schöni au début du mois d'octobre qui attendait toujours une réponse.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Municipale

Je vais d'abord répondre à la question sur le passage des rues du centre, Rue du Midi, Rue de la Mèbre. Elles sont actuellement en zone de rencontre et une demande avait été formulée au

niveau du Conseil de les passer en zone piétonne. Vous savez que, invariablement, on répond chaque année qu'on doit repousser la réponse aux postulats et motions parce qu'on attend la fin du projet du tram qui a pris beaucoup de retard en raison des procédures. Donc, on ne peut pas forcément dire que cette pétition est classée, parce que la Municipalité souhaite répondre à ces postulats, motions, mais devra tenir compte de certains avis divergents dans la commune. On peut la classer et la Municipalité promet de tenir compte de ces avis au moment où elle l'implémentera ou sinon, on la garde tout simplement en réserve. Mais si vous vous souvenez, l'été 2020 nous avons fait un test. Nous avons, le temps de quelques mois, passé ces zones, ces rues en zone piétonne et là aussi, il y avait à nouveau eu des réactions. Peut-être pas au niveau du conseil mais au niveau de la Municipalité d'un groupement qui avait récolté des signatures des commerçants qui estimaient que c'était une mauvaise solution. Donc pour l'instant, le statu quo est là. La zone de rencontre existe c'est d'ailleurs elle qui avait été dans le plan d'affectation, dans le permis qui a été reçu dans le plan de circulation qui accompagnait le tram. Donc on attendra très probablement l'arrivée du tram pour répondre à ces motions, postulats et pétitions.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale

Concernant la pétition pour les souffleuses à feuilles, je suis un petit peu surprise Monsieur Neal, parce que j'ai vu passer un courrier Municipal adressé à Monsieur Schöni qui lui expliquait effectivement les mesures qui étaient prises par la commune et, sauf erreur, un article dans le Carrefour Info a été publié pour expliquer un peu la position de la ville à cet égard. Mais je vais vérifier d'ici au prochain conseil. Donc en fait, pour vous redire ce que nous avons décidé, nous n'allons pas modifier le règlement de police parce qu'en fait c'est un règlement intercommunal et il faudrait que les autres communes nous suivent sans quoi on ne va pas pouvoir changer les articles concernant le bruit des souffleuses à feuilles et autres machines qui font du bruit. Donc on avait décidé dans un premier temps, en tous cas, de ne rien changer à ce règlement ; par contre d'émettre des recommandations assez fortes et par la voix du Carrefour Info, sur le site de la ville et une lettre aux pétitionnaires. Ça à ma connaissance, ça a été fait. Encore une fois, je vais vérifier. Si, dans un 2^{ème} temps, on voit que la situation ne s'arrange pas du tout, que les propriétaires sont toujours aussi peu respectueux avec l'usage de leur machine, ou ne change pas pour des machines électriques, moins bruyantes, ou encore mieux qu'ils abandonnent complètement ces souffleuses à feuilles, ce serait top, peut-être qu'on interviendra plus fortement au niveau du règlement. Mais pour l'instant, on essaie d'y aller comme ça.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Merci Madame la Présidente, je viens pour une non communication de la Municipalité que je trouve dommage. Hier soir avait lieu à Renens l'Innovation by Design Challenge, c'était la 5^{ème} édition et je tenais à informer le conseil communal qu'il y a plusieurs prix qui ont été remis dont un prix qui est le prix du conseil communal. Nous étions 5 représentants du conseil. Le prix du jury, des professionnels a été donné à un projet qui s'appelait « l'Imula ». Le prix du conseil est le prix pour la société qui avait créé un projet qui s'appelle « Cleanboat » et nous sommes très contents parce que le public a pu voter sur place et a voté pour le même projet que vos représentants du conseil communal. Et si Monsieur le Syndic veut rajouter quelque chose parce que c'était une soirée qui était magnifique. J'ai trouvé juste dommage que peut-être nous étions très peu de conseillers communaux présents hier soir à l'ECAL.

Réponse de M. Le Syndic

Merci, c'était effectivement une magnifique soirée à nouveau, la 5^{ème} dans le cadre de la semaine entrepreneuriale. Depuis 5 ans nous faisons ce type de manifestation chaque année. C'est un magnifique plaisir de voir que des binômes composés d'un startuper ou d'une personne qui a un projet, une idée soit concrète, soit dans le champ des services, est accompagnée par deux designer durant une dizaine de soirées. C'est remarquable de voir l'état du projet à T zéro, à T1 et puis de voir comment ce projet évolue avec des designers. L'occasion à la fois de mettre en avant le travail des designers, l'occasion aussi de se rappeler qu'on a la chance d'avoir sur notre territoire l'ECAL qui est une des 10 meilleures écoles de design du monde qui accueille des étudiants de 70 pays, qui a des étudiants qui deviennent des experts dans différents domaines. Un des étudiants de l'ECAL qui est sorti il y a quelques années maintenant travaille avec le Massachusetts. Il travaille 6 mois aux Etats-Unis, 6 mois ici et a pu démontrer les réalisations qu'il fait et notamment, il travaille aussi avec les plus grandes marques de la chaussure pour mettre en œuvre un certain nombre d'éléments et d'acquisitions qui ont été faits ici. Donc vraiment pour Renens c'est un formidable ambassadeur que d'avoir cette école sur notre territoire, d'avoir des formations aussi certifiantes et aussi qualifiantes que celles qui sont dispensées et la soirée d' Innovation by Design est chaque fois un magnifique succès. On a pu voir qu'un très grand nombre de designers qui sortent de l'école ont un très grand nombre de projets qui sont présentés lors de la soirée, deviennent pérennes, concrétisent réellement et deviennent des sociétés qui accueillent ensuite plusieurs collaborateurs et collaboratrices. C'est donc une invitation à venir à l'édition 2022 qui se déroulera de nouveau sur le mois de novembre lors de la semaine entrepreneuriale le mercredi ou le jeudi on doit encore caler la date précisément.

Merci pour votre attention

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Merci Madame la Présidente, chers membres de la Municipalité et chères et chers collègues, Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation. J'aurais toutefois souhaité plus de détails parce que j'ai quand même constaté que nos villes voisines avaient pu effectuer des sondages auprès de leurs collaborateurs et ont même donné des chiffres exacts quant au télétravail durant cette période de pandémie. Malheureusement, on va faire avec. Mais je me réjouis déjà du test qui sera fait à Renens cette prochaine année. Je profite juste d'avoir le micro pour poser une question est-ce que je peux ?

Merci. En lien avec le message de Monsieur Roscigno avant, nous avons l'habitude, la législature précédente, de recevoir des invitations, enfin le conseil communal recevait des invitations pour les manifestations. Alors, nous avons bien reçu l'invitation pour la manifestation de hier soir mais je constate qu'on ne reçoit plus d'invitations quand il s'agit par exemple de la revue des pompiers ou quand il s'agit d'autres manifestations à la vie de Renens. Je me posais la question si les moyens de communication avaient changé pour nous informer de ces manifestations.

Réponse de M. le Syndic

Ecoutez, non à ma connaissance pas. Les moyens de communication n'ont pas changé. Pourquoi n'avez-vous pas reçu l'invitation pour la journée du service du feu ? Je vais le vérifier. Je profite de mentionner que dans le communiqué de la Municipalité que nous avons fait cette fois, nous vous annonçons aussi les mérites. On verra si le fait d'annoncer préalablement les mérites remplit la salle plus qu'habituellement. On est contents quand des conseillers Municipaux participent à nos événements. Donc, à ma connaissance pas, je vais encore vérifier

avec le service de l'administration, mais notre intention est vraiment de vous donner toutes les invitations et de vous retrouver dans ces manifestations qui en valent la peine.

- **Monsieur Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Merci madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Merci au Syndic pour sa réponse concernant les chiffres relatifs à la piscine. Par contre dans ma question j'avais un petit peu insisté sur les abonnements régionaux. Et comme les chiffres seront transmis, j'aimerais bien voir les abonnements régionaux vendus dans les autres piscines qui font ces prestations. Quand j'aurai ces chiffres, je pourrai étayer ma question qui, apparemment, vous avait un peu échappé lorsque je l'avais posée. Merci,

La parole n'étant pas demandée, Mme La Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente prie M. François Delaquis, président de la Commission des finances de bien vouloir se rendre au micro.

- **M. François Delaquis, PSR**

Communication de la Commission des finances

Préavis intercommunal no 9 - 2021 – Renforcement de l'effectif du SDIS Malley, Prilly-Renens

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis qui s'élèvent à CHF 32'700.00 pour Renens. Il s'agit d'une dépense pérenne.

Préavis no 10 - 2021 – Réouverture de la garderie Les Chattons dotée de 49 places, dont 29 places à disposition de Renens et du Réseau Renens-Crissier

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis telles que décrites dans le préavis. C'est un montant de CHF 549'600.00 qui sera porté au budget 2022. Il s'agit d'une dépense pérenne.

Préavis intercommunal no 11 – 2021 – Crédit d'investissement de CHF 2'156'600.- pour la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisses

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte cette dépense d'investissement qui s'élèvera pour Renens à CHF 519'100.-TTC, après déduction de la participation des propriétaires fonciers, des recettes pour maîtrise d'ouvrage et participation de Prilly. Cette dépense figure au plan d'investissement de la législature.

Préavis no 12 – 2021 Demande de subvention unique en faveur des travaux de relocalisation du Théâtre Contexte Silo à la Rue du Lac à Renens et de soutien complémentaire annuel au fonctionnement

C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis soit une subvention unique à l'investissement de CHF 40'000.00 ainsi qu'une augmentation de la subvention ordinaire de CHF 36'000.- portant ainsi à CHF 48'000.- cette dépense pérenne.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

Mme la Présidente ouvre la discussion

- **M. Gérard Duperrex, UDC**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic Mes Dames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues.

La CRI s'est réunie le 29 septembre 2021 à la buvette de la salle de spectacles.

12 membres était présents sur 22 membres.

La CRI dispose 13 voix lors de vote soit 3 PLR 3 FOURMI ROUGE 3 LES VERTS 3 SOCIALISTE 1 UDC.

Selon la convention de notre conseil.

Monsieur Jean-François Clément, Syndic, était présent.

Ainsi que Madame Carole Castillo, Présidente du conseil Communal

Madame Nicole Divorne Présidente Rapporteur me remet La Présidence étant le seul candidat.

Et, suite à ma demande, Madame Divorne préside la suite de Cette séance.

Il faut noter que la CRI est composée de 4 Commissions Intercommunales :

- La POL Association de Commune Sécurité dans l'Ouest Lausannois
- L'ORPC Organisation Régionale de la protection civile
- L'ARASOL Association Régionale pour l'action sociale Ouest Lausannois
- Les Taxis Association de Commune de la région Lausannoise pour la réglementation du service de taxis

Dans ces 4 Commissions il y a un délégué qui nous rapporte sur les séances qui ont lieu.

Pour La POL Marta Pinto suppléant Jonas Kocher

L'ORPC Gérard Duperrex

L'Arasol Ali Korkmaz

Les Taxis Kemal Jabalak

La Commission POL

S'est réunie le 22 septembre 2021 où elle a adopté le budget.

Vous serez informé de cette séance Lors d'un prochain conseil selon l'art, 41 de notre conseil.

Par contre Le Mercredi 17 novembre 2021 à 20h une séance aura lieu à la Salle du Conseil communal Rue du Centre 59 1025 St-Sulpice.

A l'ordre du jour 3 Préavis

Je prierai les membres de cette commission de se trouver à 19h à cette salle ou il y aura une séance de pré-conseil dirigée par Madame Marta Pinto.

De façon à avoir une coordination pour cette séance.

La Commission ORPC

S'est réunie le 22 septembre 2021 à Chavannes-Renens.

Elle adopte le budget et 1 préavis.

Vous serez informés de cette séance lors de notre prochain Conseil.

La Commission Taxis

S'est réunie le 27 octobre 2021.

Je demande à Monsieur Kemal Jabalak de bien vouloir me transmettre un rapport de cette séance afin que je puisse informer notre conseil lors de notre prochaine séance

L'ARASOL

Elle ne s'est pas encore réunie.

Nous souhaitons que la COFIN ou la COGEST puissent examiner les documents relatifs au budget et aux comptes. Le lien avec le budget communal et les comptes communaux est évident. Ainsi, nous serons à même de mieux défendre les intérêts de Renens dans nos diverses commissions. Le lien avec la Municipalité, si possible en amont de nos décisions dans nos commissions respectives, est aussi essentiel et fortement souhaité par les membres de la CRI présents. Monsieur Clément, Syndic, est du même avis.

Monsieur Clément nous donne quelques informations concernant la POL. Il a repris la présidence du CODIR. L'enjeu est le rapprochement entre la POL et la gendarmerie. Pour rappel, la population vaudoise avait dit non à une police unique. Des tensions sont présentes au sein de la POL, tant au niveau politique. Monsieur Clément reviendra lors de la prochaine séance de la CRI pour nous parler de la POL.

Pour terminer je tiens à remercier Madame Nicole Divorne présidente sortante pour le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021 ainsi que pour la présidence de la CRI 2020-2021.

La prochaine séance de la CRI aura lieu le 1er décembre 2021 à la buvette de la salle de spectacles à 19h00.

L'ordre du jour sera envoyé aux membres de la CRI 10 jours avant.

Je vous remercie de votre attention.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Merci Madame la Présidente. Je viens prendre la parole à ce point de l'ordre du jour parce que j'ai des questions à poser à nos représentants, pour qu'ils les transmettent à l'ARASOL. Est-ce que je suis bien au bon point de l'ordre du jour ? Oui, très bien.

Donc, je viens relater les faits suivants : lors de la tenue d'un de nos stand au marché pendant la dernière votation en septembre, nous avons reçu la visite énervée d'une ancienne conseillère communale de Renens qui est venue nous raconter son témoignage comme quoi elle s'était rendue à l'ARASOL dans l'espoir d'avoir peut-être une subvention pour sa famille et à la suite de quoi le conseiller de l'ARASOL qui a discuté avec elle lui a suggéré, lui a déjà démontré qu'elle n'a droit à rien compte tenu de sa situation, et a ensuite ajouté que si elle divorçait, elle passerait sous les minima sociaux qui lui permettraient du coup de bénéficier de l'aide sociale. Elle a été profondément indignée par cette suggestion. Le conseiller de l'ARASOL qui lui faisait face lui a expliqué qu'un autre couple avait suivi ses conseils, avait divorcé. Un faux divorce dans lequel les deux époux divorcés continuaient à vivre sous le même toit, et bénéficiaient ainsi de l'aide sociale. Je ne suis pas juriste et je ne suis pas expert en aide sociale, mais il me semble que ces discours ressemblent beaucoup à une incitation à la fraude. Et je suis très étonné d'avoir entendu ce témoignage qui impliquerait quand même un conseiller de l'ARASOL.

Je demande donc à nos représentants de la CRI et de l'ARASOL de transmettre ces questions lors de la prochaine réunion de l'ARASOL pour savoir ce qu'il en est. A savoir : est-il légal de conseiller à des gens de divorcer dans un divorce factice pour bénéficier de l'aide sociale ?

Et deuxièmement s'il est possible d'établir de telles statistiques : combien de personnes qui reçoivent l'aide sociale de l'ARASOL ont reçu les aides sociales après avoir récemment divorcé et habitent toujours sous le même toit.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Karine Clerc, Municipale

Je vais essayer de répondre à cette question ou remarque. En fait, vous me demandez de transmettre ce témoignage auprès des responsables de l'ARASO. Je souligne quand même qu'un témoignage d'une personne qui vient vers vous sur la place du marché peut être partiel et je pense qu'il faut prendre beaucoup de précautions quant à considérer ce que cette personne raconte est la vérité absolue. Ça peut tout à fait être la manière dont elle a perçu les choses, mais moi je ne sais pas encore après ce que vous venez de raconter comment cette personne vit réellement et ce qu'on lui a conseillé et comment elle l'a compris. Mais je

vais relayer cette suggestion, enfin cette remarque, aux personnes intéressées. Je pense que la situation que vous nous avez relayée est probablement beaucoup plus complexe que cela et que la réponse qui a été faite à cette dame lorsqu'elle a sollicité les services de l'ARASOL devait tenir compte de cette complexité. Après, je pense que parfois une réponse inadéquate peut venir de la part d'un intervenant social comme de la part de n'importe quel intervenant. Je n'en ferai pas une généralité et je ne considère pas forcément qu'un tel témoignage résume l'activité de l'ARASOL parce que ce serait extrêmement réducteur.

Je profite de cette intervention pour dire qu'une grande partie des personnes qui se trouvent dans la précarité, sont des familles monoparentales et que c'est un vrai souci pour les politiques sociales justement de répondre, de trouver comment réduire les risques de pauvreté. Je pense assurément qu'on n'inciterait personne à divorcer juste pour pouvoir changer de seuil. Je ne sais pas s'il y avait une autre question, si jamais vous me le ferez savoir et j'espère avoir pu répondre. Je ne manquerais pas en tous cas de relayer votre demande.

Réponse de Stéphane Montabert, UDC

Madame Clerc, vous avez parlé d'une réponse inadéquate et je pense que vous en donnez un très bon exemple. La conseillère communale qui m'a fait ce témoignage est une ancienne conseillère communale socialiste de ce conseil. Elle était assermentée comme l'ont été chacun d'entre nous et il ne faut pas prendre des vessies pour des lanternes et les gens pour des imbéciles. Je pense qu'elle a parfaitement compris, je connais son nom, je vous le transmettrai comme ça vous pourrez discuter avec elle et voir de quoi il s'agit. Par ailleurs, ce n'était pas à vous que mon intervention s'adressait mais à nos responsables de ce conseil lors de l'assemblée de l'ARASOL ; je pensais par exemple à M. Korkmaz mais d'autres des représentants de Renens peuvent tout aussi bien transmettre les questions, cela n'a pas forcément à passer par la Municipalité. Je vous remercie.

La Présidente rappelle qu'à l'intérieur de ce conseil, toute personne qui demande la parole a le droit de l'avoir.

Réponse de Ali Korkmaz, PSR

Madame la Présidente. En fait moi je suis tout nouveau à l'ARASOL, j'ai participé une fois pour la commission de gestion, une fois pour l'ARASOL. Je veux bien soulever aussi aux personnes qui sont sur le terrain, ce problème-là. Moi je viens de l'entendre je n'étais pas au courant de ça.

Réponse de M. Jeton Hoxha, PSR

Rebonsoir à tous. Je ne trouve pas très pertinent de venir chaque fois avec ces sujets. Si tous les conseillers communaux ce soir viennent parce qu'ils ont rencontré une personne sur la place du marché alors qu'ils ne connaissent pas le sujet forcément. Je trouve ça assez problématique qu'à chaque fois on transmette une question et qu'on en fasse une généralité. Tout d'abord, moi je propose au conseil communal ce soir avant tout de transmettre aux Municipaux ce genre de question mais de pas en faire une affaire politique finalement.

Réponse de M. Luis Guedes, PLR-PVL

Merci. Juste pour rappeler, si ces points sont ouverts c'est pour des discussions et que je sache les commissions ne sont pas du pouvoir des Municipaux mais du pouvoir du législatif. C'est pour ça que ces points doivent être abordés pour être posés aux commissions, aux personnes qui siègent dans les commissions ainsi qu'à leur président. Et ce n'est nullement à la

Municipalité de venir répondre car elle ne peut se rendre à ces commissions uniquement sur invitation. Merci

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

12. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Suite à la démission de Madame Barbara Iff du groupe des Vert.e.s, elle sera remplacée à l'ORPC et à la CRI par Madame Roxane Gubler.

Suite à la démission de Monsieur Alain De Col du groupe UDC, il sera remplacé à l'ORPC et à la CRI par Monsieur Mariusz Wilczynski.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

13. Rapport de commission – Préavis N° 6-2021-Demande d'un crédit d'études préalables du projet, ainsi que l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gymnastique de Verdeaux.

Mme la Présidente prie Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur de venir faire lecture du rapport de commission.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Merci Madame la Présidente. Comme vous l'a déjà expliqué le titre, c'est donc le rapport de la commission du préavis No. 6. Je pense que nous sommes tous conscients que c'est un préavis très important. Il y va du futur de nos enfants. Je vais très peu le résumer
La commission s'est réunie le mercredi 13 octobre 2021 à 20h00 à la Salle de conférence de la Salle de spectacles.

Présents

Pour la commission : Mesdames Laurence Plattner, Angela Thode, Messieurs Jean-François Constant, Robert Mulopo, Richard Neal, Reza Safaï, Vita Vito, Ignacy Wilczynski et Madame Verena Berseth (Présidente rapporteur)

Pour la Municipalité : Mesdames Nathalie Jaccard, Michelle Dedelley et Déirdre McKenna, Messieurs, Jean-François Clément, Didier Divoirne. Messieurs Antoine Perret et Martin Hofstetter ainsi que Madame Elodie Wettstein, Directrice de l'Établissement primaire de Renens-Ouest et Madame Gross, Conseillère en développement et planification à la DOP (Direction organisation et planification) de la DGEO de l'Etat de Vaud.

M. Clément nous fait un bref historique du site, tel qu'il est exposé dans le préavis.

M. Divorne nous explique que la planification est faite en tenant compte du concours d'architecture. Celui-ci est composé d'un jury de 17 membres dont Mme Laurence Plattner en tant que représentante du Conseil communal (voir page 12 du programme du concours). Ainsi ce projet réunit tout sur un même site (école, parascolaires, APEMS, etc...) (voir page 9 du Préavis n° 6-2021).

Questions/Réponses :

Commissaire : Est-ce qu'il y aura des panneaux solaires sur les toits ?

Il y en aura davantage que ce que la loi impose et ils seront utilisés aussi bien pour transformer les rayons du soleil en courant électrique que pour chauffer l'eau. De plus, les toits seront végétalisés.

Commissaire : Est-il possible de peindre l'extérieur des bâtiments avec une couleur plus gaie ou est-il possible d'intégrer les élèves en leur demandant « comment voyez-vous votre école ? »

Après construction, on demandera l'avis des écoliers et une démarche avec les enfants et les habitants du quartier est prévue.

Commissaire : Au vu du nouveau plan d'affectation en cours (voir remarque de la Commission des finances), ce projet est-il en adéquation avec ce dernier ?

Le concours d'architecture s'adapte au nouveau plan d'affectation et l'on sera peut-être gagnant sur le plan financier.

Commissaire : Une modularité est-elle prévue pour l'avenir ?

Une modularité n'est pas prévue mais un élargissement est possible et demandé dans le programme du concours (en bas de la page 31).

Évolutivité des nouvelles constructions

Afin de permettre au site scolaire de répondre aux besoins futurs liés à une hausse de la démographie, les nouvelles constructions scolaires seront conçues, déjà au stade du concours, avec une capacité d'agrandissement possible. En effet, la structure porteuse de chaque nouveau bâtiment qui hébergera des salles de classe devra être dimensionnée pour anticiper l'éventuel ajout d'une surélévation, permettant un étage supplémentaire avec un minimum de quatre salles de classes.

Commissaire : Puisque le gagnant du concours d'architecture sera en charge des travaux. Encore faut-il savoir s'il sait diriger un chantier, et construire un immeuble. Est-ce qu'une évaluation préalable du gagnant sera effectuée pour connaître sa capacité à assumer la direction de travaux pour un chantier à plusieurs dizaines de millions, avant le début des travaux.

Le gagnant du concours devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les travaux se déroulent sans problème. Les partenaires du gagnant du concours seront présentés à la Municipalité et au service concerné, qui étudiera toutes les propositions, avec l'aide de spécialistes si nécessaire.

Commissaire : Le gagnant du concours doit-il construire lui-même le bâtiment ou, si un habitué des concours gagne, peut-il sous-traiter à un autre bureau d'architectes ?

La réponse est dans l'article 2.14 page 14 du programme du concours qui indique ce qui suit :

« 2.14 Attribution, nature et ampleur du mandat envisagé Le jury fait une recommandation au maître de l'ouvrage. Il dresse les conclusions finales pour la suite à donner. Il est rappelé que le jugement et/ou la recommandation du jury ne représente pas la décision d'adjudication du mandat. Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut recommander pour une poursuite du travail un projet faisant l'objet d'une mention, à condition qu'il se trouve au 1^{er} rang et que la décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage. Si l'adjudicateur estime que le ou la lauréat.e ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation, d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, l'adjudicateur se réserve le droit d'exiger en tout temps de compléter l'équipe du lauréat avec des spécialistes choisis par l'auteur du projet et agréés par l'adjudicateur sans aucun frais pour le MO. Le MO attend également que l'équipe retenue assure une représentation sur place à Renens (ou dans la région) tout au long du processus, afin de garantir le suivi du projet et une surveillance locale des travaux. En cas d'interruptions du mandat, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles du règlement SIA 142. »

Commissaire : Est-ce qu'il y aura des cours de cuisine sur le site du secondaire ?
Il aura une salle définitive à Verdeaux et une salle provisoire pendant les travaux.

Commissaire : Quel est le pourcent culturel prévu ?

Le pourcent culturel sera inclus dans le montant de construction à la hauteur d'un pourcent du budget mais au maximum CHF 100'000, pour des œuvres artistiques.

Commissaire : Pourquoi existe-t-il un délai d'une année entre le vote du Conseil et le début des travaux ?

Il faut du temps pour la préparation des contrats et la mise en place des locaux provisoires. De plus, au vu du personnel disponible pour le suivi des projets, il n'est pas possible d'aller plus vite. Enfin, on ne peut pas prévoir la durée des travaux et, dans une étude, il y a des imprévus, tout n'est pas simple. Toutefois, les dates ne sont pas fixes et la planification sera optimisée en fonction du projet lauréat du concours.

S'agissant des délais de manière générale, nous avons beaucoup parlé des délais pour la mise à disposition des locaux. Ceci fait craindre que la seule manière d'aborder le chantier est l'urgence. Le commissaire souligne qu'il faut passer le temps nécessaire pour faire des études abouties, pour y apporter toutes les optimisations techniques et financières possibles, rendre le projet quasiment définitif avant début des travaux. Les temps d'exécutions en seront raccourcis, les budgets respectés à des limites plus basses que les évaluations actuelles et les délais de remise aux utilisateurs respectés.

Commissaire : Peut-on changer les enfants de classe pendant l'année scolaire ?

Si l'on parle d'une ou deux classes, cela est possible. Par contre, il sera très difficile de le faire pour 300 enfants. Cela dépend donc du nombre d'élèves à déplacer. Il est précisé qu'il n'existe pas de loi qui interdise cela.

Commissaire : Les « Portakabin » provisoires prévus sont-ils les mêmes que ceux du Collège des Pépinières ?

Non, ils sont beaucoup plus adaptés à leur fonction prévue.

Commissaire : Peut-on diminuer le prix du concours d'architectes ?

Non.

Suite aux délibérations, la Commission a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente prie Mme Verena Berseith de faire lecture des conclusions de ce préavis.

- **Mme Verena Berseith, Fourmi rouge**

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 6-2021 de la Municipalité du 27 septembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de **CHF 2'165'400.- TTC** pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site entier Verdeaux, Pépinières et Saugiaz et l'étude pour la transformation du collège et la salle de gym de Verdeaux.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif, compte N° 3500.2050.5030 Concours d'architecture du site entier Verdeaux, Pépinières et Saugiaz et transformation du collège et salle de gym de Verdeaux.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le rapport de commission au vote de l'Assemblée.

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

- 14. Rapport de commission N° 7-2021–Chemin du Closel–Réalisation d'une liaison de mobilité douce le long des voies CFF, entre le passage du Trait d'union et le passage inférieur du Léman**

Mme la Présidente prie M. Basile Zufferey, président-rapporteur, de venir faire lecture du rapport de commission.

- **M. Basile Zufferey, Les Verts**

Date : 12.10.2021 / 19h.00

Lieu : Salle de conférence de la Salle de spectacles

Membres de la commission :

	Présent	Excusé	Absent
Basile ZUFFEREY (Président / Les Verts)	X		
Verena BERSETH (Fourmi Rouge)	X		
Pascal GOLAY (PLR/PVL)	X		
Benoit GREGOIRE (PS)	X		
Marie-Claude KOHLER (Les Verts)	X		
Ali KORKMAZ (PS)	X		
Stéphanie NEGRI CAPT (PLR/PVL)	X		
Simon FAVRE (Fourmi Rouge)	X		
Ignacy WILCZYNSKI (UDC)	X		

Invité(s)

Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme et Infrastructures

Martin Hofstetter, Chef de service de l'Urbanisme

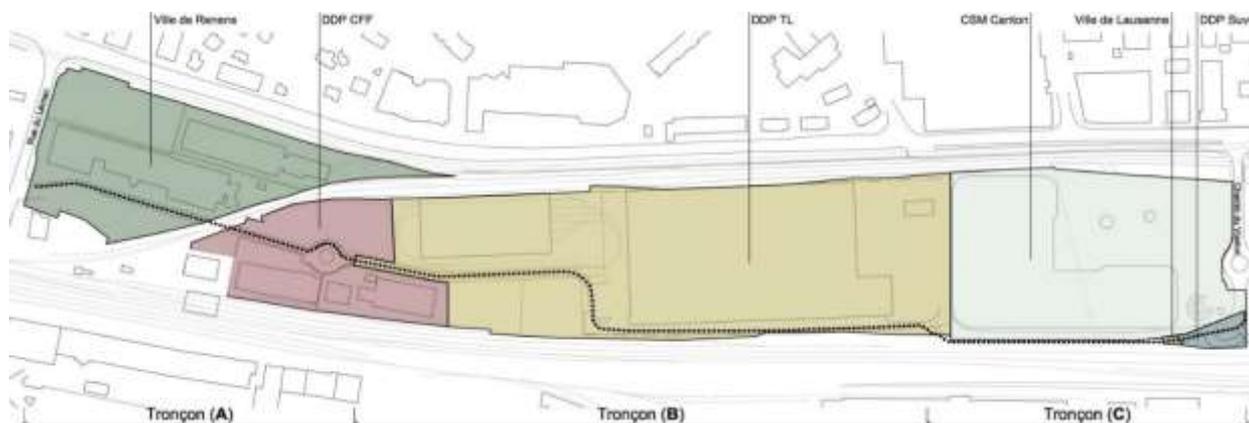
Philippe de Almeida, Architecte au service de l'Urbanisme

Introduction :

Dans le cadre du plan directeur de l'agglomération Lausanne-Morges (PALM), il a été inscrit le projet d'un itinéraire de mobilité douce menant de la gare de Lausanne à celle de Morges. Afin de répondre à ce projet plus global, la commune de Renens souhaite développer en partenariat avec les différents propriétaires foncier de la zone un tronçon sis au ch. du Closel, entre la gare de Malley et l'avenue du Léman.

Ce préavis a pour but, en marge de l'obtention auprès des propriétaires fonciers d'un droit de passage sur l'entier du parcours, le financement d'un tronçon cycliste en site propre sur la partie longeant le bâtiment du CSM (tronçon C sur le plan ci-dessous).

Les tronçons A et B seront exécutés et financés par les différents propriétaires une fois les nombreux travaux prévus dans la zone terminés.



Questions de la Commission :

- Quelles sont les autres alternatives de liaison est-ouest ?
 - *Une voie par le sud des voies au ch. des Chênes sera développée ultérieurement.*
- La sécurité des piétons et des cyclistes est-elle assurée durant la durée du chantier des TL?
 - *La sécurité de la voie sera assurée par les TL, car le maintien des bus et des piétons doit être assuré en tout temps. Toutefois, des fermetures périodiques du tronçon ne sont pas à exclure si la sécurité des usagers ne peut pas être respectée.*
- Quelles mesures seront mis en œuvre par la commune pour assurer un usage du cheminement le plus confortable possible durant la durée du chantier des TL ?
 - *L'éclairage du chemin sera amélioré et un concept de communication et de signalétique sera mis en place afin d'informer les usagers à propos de l'état de la liaison.*
- Pourquoi les CFF interfèrent dans le choix des luminaires ?
 - *L'éclairage de la piste cyclable ne doit pas aveugler les conducteurs du côté voie ferrée.*
- La compensation écologique liée au bétonnage du saut de mouton est-il reversé dans ce projet par les CFF ?
 - *Non, ce n'est pas prévu.*
- La taille des végétaux du couloir biologique est-elle optimisée afin de prévenir les ilots de chaleur ?
 - *La proximité des voies ne permet pas la plantation de végétaux conséquents.*
- Comment sera géré le stationnement autour des ateliers de Renens en lien avec la voie de mobilité douce ?
 - *Un plan de gestion des espaces public et du stationnement est en cours d'étude. Le nombre de places de parc respecte les normes.*
- Comment est traitée la séparation entre la route et la piste cyclable ?
 - *Par une bordure de 25 cm de haut ainsi qu'une platebande végétalisée d'environ 50cm de large.*
- Est-on sûr que les tronçons a et b seront réalisées par les propriétaires (TL + CFF) ?
 - *Les interventions sur les autres tronçons seront nettement plus légères. L'engagement des propriétaires à réaliser leur part du cheminement fait partie intégrante des conventions.*
- Ce projet répond-il à une demande réelle des cyclistes ?
 - *L'association faïtière de défense des intérêts des cyclistes (PRO VELO) avait exigé une piste cyclable par voie d'opposition lors de la mise à l'enquête du CSM.*
- Quelles solutions de parcage sont prévues pour les vélos ?
 - *Devant le trait d'union de chaque côté de la voie.*

Commentaires

La commission fait le vœu que la Municipalité veuille à assurer la sécurité durant la durée des travaux tout en maintenant un usage le plus large possible.

Détermination de la Commission

C'est avec **9 pour, 0 contre, 0 abstention** de la Commission que les conclusions du préavis sont **acceptées**.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Madame Tinetta Maystre, Municipale

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la commission, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Nous prenons volontiers le vœu en charge, nous transmettrons cette envie de pouvoir garder ce passage ouvert aussi longtemps que possible tout en assurant la sécurité. Nous transmettrons ça à nos partenaires très volontiers et ils en tiendront compte.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente prie M. Basile Zufferey de faire lecture des conclusions de ce préavis.

- **M. Basile Zufferey, Les Verts**

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 7-2021 de la Municipalité du 27 septembre 2021

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de liaison de mobilité douce sur le chemin du Closel.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de CHF 960'000.- TTC pour les travaux de construction d'un ouvrage de mobilité douce le long du chemin de Closel, avant déduction de la subvention fédérale pour les mesures PALM 2016 de CHF 161'000.- et de la contribution cantonale de CHF 69'000.-, soit un total net de CHF 730'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants :

- Compte N° 3820.1070.5010 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – infrastructure, CHF 650'000.- net TTC (amortissement 30 ans);

- Compte N° 3820.1071.5050 Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – éclairage, CHF 80'000.- TTC (amortissement 20 ans).

Cette dépense sera amortie en 30 ans (Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – infrastructure) et en 20 ans (Liaison de mobilité douce, Chemin du Closel – éclairage), selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTÉ les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2022 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 2'800.- réparti dans les comptes N°s 3610.3142.06, 3100.3161.01 et 3810.3123.02.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2023 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote le rapport de commission.

C'EST A LA MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 2-2021**-Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2021-2026

Date proposée pour la séance de la commission des finances : lundi 8 novembre 2021, à 20h00, Salle de Municipalité.

Présidence : commission des finances

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée la Présidente clôt la discussion

- **Préavis N° 8-2021**-Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2020 des postulats et motions-Demandes de prolongation de délai-Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Date proposée pour la séance de la commission de gestion : jeudi 13 janvier 2022, à 20h00, Salle de conférences de la Salle de spectacles.

Présidence : commission de gestion

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente clôt la discussion

- **Préavis intercommunal N° 9-2021**-Renforcement de l'effectif du SDIS Malley, Prilly-Renens

Date proposée pour la séance de la commission de gestion : mercredi 11 novembre 2021, à 18h30, Bâtiment de Castelmont, route de Cossonay 42, 1008 Prilly.
Présidence : UDC **Gérard Duperrex**

Commissaires :

PS : Frédérique Beauvois / Robert Mulopo

Vert.es. : Laurence Plattner / Angela Thode

Fourmi rouge : Mehmet Korkmaz / Byron Allauca

PLR-PVL : Pascal Golay / Luis Guedes

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **Monsieur Luis Guedes PLR-PVL**

Merci Madame la Présidente. Juste une petite précision : dans la communication de la COFIN elle est favorable à ce rapport. J'ai juste une petite question : ce poste est quand même très spécifique qui demande une formation accrue et j'aimerais savoir si dans les montants qui ont été présentés à la COFIN ces coûts de formation éventuels ont été pris en compte. Je vous remercie

Réponse de Monsieur Oumar Niang, Municipal

Merci Madame la Présidente. Bonsoir Mesdames et Messieurs. En fait, c'est pris en compte dans le préavis, c'est au poste technique et la personne qui sera recrutée sera attribuée au poste technique.

La parole n'étant plus demandée Mme la Présidente clôt la discussion

- **Préavis N° 10-2021**–Réouverture de la garderie Les Chattons dotée de 49 places, dont 29 places à disposition de Renens et du Réseau Renens-Crissier

Date proposée pour la séance de la commission de gestion : lundi 29 novembre 2021, à 20h00, garderie Les Chattons, chemin de la Roche 1-3.
Présidence : PS **Rachid Taaroufi**

Commissaires :

Vert.es. : Cristina Baquero / Andreia

Fourmi rouge : Marta Pinto / Silvio Torriani

PLR-PVL : Rosana Joliat / Elodie Golaz Grilli

UDC : Ignacy Wilczinsky

PS : Andreia Tiambo

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente clôt la discussion

- **Préavis intercommunal N° 11-2021-** Crédit d'investissement de CHF 2'156'600.-TTC (avant déduction des participations de tiers) pour la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisses

Date proposée pour la séance de la commission de gestion : mardi 16 novembre 2021, à 18h30, Bâtiment de Castelmont, route de Cossonay 42, 1008 Prilly.

Présidence : PLR-PVL **Jean-Marc Dupuis**

Commissaires :

Vert.es. : Basile Zuffrey / Jonas Kocher

Fourmi rouge : Fatma Tayfur / Mehmet Korkmaz

PS : Chiara Storari / Michele Scala

UDC : Mariusz Wilczinsky

PLR-PVL : Stéphanie Negri Capt

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente clôt la discussion

- **Préavis N° 12-2021-**Demande de subvention unique en faveur des travaux de relocalisation du Théâtre Contexte Silo à la rue du Lac à Renens et de soutien complémentaire annuel au fonctionnement

Date proposée pour la séance de la commission de gestion : mardi 16 novembre 2021, à 19h00, locaux de la rue du Lac 16A

Présidence : Fourmi rouge **Philippe Hertig**

Commissaires :

Vert.es. : Bastienne Joerchel Ahnorn / Cristina Baquero

Fourmi rouge : Joëlle Zahnd

PS : Muriel Rossel / Pierre Borloz

UDC : Roland Delapierre

PLR-PVL : Elodie Golaz Grilli / Florian Gruber

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente clôt la discussion

16. Motions, postulats et interpellations

- Développement du postulat Frédérique Beauvois intitulé « Ma récré se met au vert, pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 2 novembre 2021. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **Mme Frédérique Beauvois**

**Ma récré se met au vert :
pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école.**

Un visiteur surgissant du passé reconnaîtrait au moins une chose dans nos villes : ses cours de *récré*. Du béton, du gris, du dur et du sec. Du revêtement qui vous décape un genou d'enfant en moins de deux et qui vous assure une fournaise d'enfer dès le premier rayon de soleil. Des déserts d'asphalte « brutalistes » avec les garçons au milieu et les filles de côté.

La cour d'école a longtemps été perçue comme un simple espace de pause en dehors des heures d'étude. Qui devait présenter deux qualités essentielles : pouvoir y surveiller les élèves et être facile à nettoyer. Il est aujourd'hui évident que la cour de récréation doit offrir mieux.

Cet espace possède en effet un potentiel immense et très souvent inexploité. C'est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. C'est également un microcosme social où se reproduisent depuis tout jeune les inégalités, notamment sur les questions de genre, de compétences physiques, de moyens financiers et autres. La cour d'école est un prisme à multiple facettes qui peut représenter un instrument de lutte contre les inégalités pour qui sait/veut bien s'en servir.

Ce postulat a ainsi comme objectif de demander à la Municipalité de repenser les cours d'école de notre ville. Pour permettre le contact avec la nature, le végétal, lutter contre le réchauffement climatique dans une des villes les plus densifiées du canton. Mais également de partager de manière équitable ces espaces communs entre tous les enfants et favoriser la mixité dans son terme le plus global et inclusif. L'égalité, c'est aussi réaménager le territoire urbain pour que tout le monde y trouve sa place. Des cours d'école où les enfants peuvent imaginer, être au calme et jouer tous ensemble est le meilleur rempart contre l'inégalitaire, la violence et le harcèlement, fléaux répandus et si redoutés dans nos écoles et notre société plus largement.

Végétation, arbres, potagers urbains, pelouses, copeaux de bois, sols drainants, ombre, zones de couleur, jeux, bancs de l'amitié, les stratégies pour végétaliser, « débitumiser », « dégenrer » sont légion. Le choix des moyens d'action est laissé à la discrétion de notre Municipalité, sachant que des subsides externes – associatifs et/ou cantonaux – existent pour ce type de projets. Il est par conséquent demandé un renvoi

direct de ce postulat à la Municipalité. Parce qu'il est aujourd'hui temps d'oser le vert et la mixité dans la cour d'école. Et de dire « adieu béton, nous ne t'aimions guère ».

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Ce que je trouve super dans ce postulat, c'est qu'on va mettre de l'herbe, donc quand l'herbe et le gazon seront complètement pelés, il y aura de la terre. Je propose à cette dame qui est formidable, cette conseillère communale, qu'elle s'engage à aller nettoyer les classes d'école quand les enfants vont rentrer après la récréation. Je trouve ça extraordinaire. On ne peut pas faire pire. Mais je ne sais pas si vous, quand vous arrivez à la maison, vous avez été à la forêt vous avez les souliers pleins de terre, je ne sais pas comment vous faites, en fait vous les enlevez. Alors-là je ne sais pas comment ça va se passer mais je trouve très très bien l'idée de dire on va mettre de la verdure parce que c'est beaucoup plus facile à entretenir que du goudron.

Réponse de Mme Mélinda Zufferey-Merminod, Les verts

Je me sens vraiment obligée de réagir par rapport à ce qui vient d'être dit parce que « verdir » ne veut pas dire « mettre de l'herbe ». Il y a plein d'autres solutions qui existent et qui sont bien mieux que le goudron. Pour les genoux écorchés c'est une chose, mais une réalité c'est les îlots de chaleur que ça représente. Donc on a des enfants qui arrivent déshydratés après les récrés et vu les projections auxquelles on a à faire pour les prochaines années, on va arriver à des températures proches des 50° dans les préaux. Donc il faut des solutions à ça et en ce sens, je soutiens complètement cette initiative et je remercie Madame Beauvois de l'avoir déposée.

Réponse de Monsieur le Syndic

Je prends la parole puisque c'est une problématique transverse entre écoles, bâtiments, et d'autres dicastères. On la prend volontiers, ça permettra aussi de répondre à une intervention de Madame Elodie Golaz Grilli sur le thème des cours d'école qui avait été faite il y a quelque temps. L'idée c'est de pouvoir répondre idéalement aux deux interventions.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

**C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR
ÉTUDE ET RAPPORT**

- Développement du postulat Ali Korkmaz intitulé « Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la commune de Renens »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 2 novembre. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

« Visibilité des élu.e.s sur le site internet de la commune de Renens »

Ce postulat se prononce pour l'accessibilité et l'établissement de la liste des élu.e.s au Conseil communal de Renens assortie de leurs interventions législatives et respectives au sein du législatif régulièrement réactualisée directement sur le site internet de la Commune de Renens.

Se référant au site du Grand Conseil, nous proposons que, dans notre commune aussi, un lien dédié aux élu.e.s communaux soit accessible sur le site internet de Renens.

Cette innovation représenterait un plus dans l'effort de transparence réclamé aux collectivités publiques tant par les citoyens que par les incitations légales découlant de la Loi sur l'information adoptée en 2003.

De plus, une telle mesure aurait le mérite de permettre aux citoyens et citoyennes de notre Commune d'avoir une vision plus claire de l'activité des membres du législatif.

Conclusion : permettre aux élu.e.s de se rapprocher de la population et à la population de se familiariser avec le travail de ses élu.e.s.

Objectif : Transparence, proximité et enrichissement du site internet de la commune de Renens

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Colette Racloz, Les verts

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues.

Au nom du groupe des Verts, nous vous invitons à ne pas transmettre ce postulat à la Municipalité pour les raisons suivantes :

Nous estimons qu'il est plutôt de la responsabilité de chaque conseiller de mettre en avant ce qu'il fait au sein du conseil en allant dans la rue à la rencontre de la population de plus nous nous demandons s'il n'y a pas d'autres objets plus urgents qui doivent être traités d'abord. Merci.

Réponse de M. Ali Korkmaz, PSR

Merci Madame la conseillère pour votre remarque. Je proposerais en fait à nos élus de ce conseil de prendre connaissance, j'ai trouvé un document concernant ça : « Loi sur les informations, conséquences pour les communes » sur le site Etat de Vaud. Il a été adopté par le Grand Conseil Vaudois le 24 septembre 2002, entré en vigueur le 15 juillet 2003, un règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 5 juillet 2003. Juste vous dire en fait quels sont les outils pour communiquer de manière active. Communiqués de presse, Journal de la commune, site internet, service de presse porte-parole, piliers publics, feuilles d'information tout-ménage, insertion des décisions dans le journal local, séances d'information à la population etc. Merci de prendre connaissance de ce document qui explique bien pourquoi j'ai fait ce postulat.

Monsieur Byron Allauca, Fourmi rouge

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues. Au nom du groupe Fourmi rouge on demande une commission pour ce préavis.

Puisqu'une demande en commission a été effectuée, Mme La Présidente s'empresse de savoir si le 10^e des Conseillers présents soutiennent la demande. Le 10^e des personnes étant atteint le postulat part en commission pour étude et rapport.

Président : Les Vert.e.s **Marc Chambaz**

Commissaires :

Fourmi rouge : Marta Pinto

PLR-PVL : Rosana Joliat

PS : Frédérique Beauvois

UDC : Gérard Duperrex

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

- Développement du postulat Jeton Hoxha intitulé « Pour un conseil des jeunes fort à Renens »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 2 novembre 2021. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

« Pour un conseil des jeunes fort à Renens »

Contexte du postulat : La question de la participation politique des jeunes renvoie au défi plus large de comment les intégrer comme personnes à part entière dans une société qui est dirigé par des adultes qui sont parfois loin de leurs préoccupations. Pour motiver ces jeunes à participer activement à la vie et à la politique communale, il faut leur montrer comment ils peuvent influencer leur environnement en participant à la vie locale, notamment en créant et réalisant des projets, tout en restant politiquement neutre. C'est clairement le rôle d'un conseil de jeunes dans lequel ils peuvent se retrouver tous ensemble pour débattre. Base légale : Dans la nouvelle loi cantonale sur Le Soutien aux Activités de la Jeunesse (LSAJ), entrée en vigueur au 1 juillet 2010, l'article 11 stipule que : Les communes mettent sur pied et développent des expériences participatives pour les enfants et les jeunes domiciliés ou résidant sur leur territoire. Situation actuelle : Après renseignement auprès de la Municipalité, on m'a expliqué qu'à Renens il y avait un « conseil des jeunes ». Celui-ci est aujourd'hui au point mort. Afin qu'il revive, la Municipalité doit travailler à le réactiver, en analysant ce qui a fait qu'il n'a plus fonctionné, et en s'assurant de créer des bonnes conditions pour que celui-ci perdure. D'autres communes du canton ont elles aussi décidé d'impliquer les jeunes dans le débat communal, comme Yverdon, Lausanne. Ces succès nous montrent bien que la jeunesse est prête à s'engager. Conclusion : Je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités pour que ce conseil soit réactivé et qu'elle mette tous les moyens pour qu'elle perdure dans le temps

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Nathalie Jaccard, Municipale

Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux. Nous remercions Monsieur Hoxha pour son postulat et son intérêt pour cette question. On propose toutefois de constituer une commission afin de bien comprendre les attentes du postulant et pour réfléchir ensemble à ce qui est possible de faire et surtout de pouvoir mettre en place un projet qui devienne pérenne. Merci.

Puisque la Municipalité demande une commission, ce qui est une première, Mme la Présidente soumet la proposition au vote du Conseil. 21 Pour / 13 contre / 26 abstentions

Le postulat est envoyé en commission

*Président UDC **Gérard Duperrex***

Commissaires :

PS : Lysiane Adamini

Fourmi rouge : Reza Safai

PLR-PVL : Sandra Martinelli

PS : Chiara Storari

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

- Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli intitulé « Vers une école et des lieux d'accueil plus durable et pour tous les genres »

Mme la Présidente rappelle que la recevabilité de ce postulat a été votée lors de la séance du bureau du 2 novembre 2021. Personne ne s'y opposant, le postulat peut être développé.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR-PVL**

Vers une école, des lieux d'accueil et des espaces publics plus durables et pour tous les genres

Le Canton de Vaud et ses écoles ont amorcé le tournant vers une école plus durable et pour tous les genres. Les travaux portent sur un recensement des mesures existantes en termes de durabilité, pour identifier et prescrire les bonnes pratiques déjà mises en place dans les établissements et des nouveaux projets sont élaborés en parallèle. Développer une attitude d'ouverture aux autres fait également partie des visées de l'école. L'établissement scolaire est un lieu où l'élève est respecté quelles que soient ses caractéristiques et où chacun·e fait l'apprentissage de la considération d'autrui. Les objectifs sont de sensibiliser les enseignant·e·s et intervenant·e·s en milieu scolaire aux questions liées à la diversité et à la lutte contre les discriminations. D'accompagner divers projets au sein des établissements scolaires, d'élaborer et mettre à disposition des outils théoriques et pratiques. A Renens nous avons vu se construire un bâtiment en bois qui abrite une garderie, un jardin d'enfants et une UAPE, entouré de jardins familiaux et d'espaces verts. Le collège du 24 janvier, ses élèves et ses enseignants, ont mis en place les jardins du p'tit 24, avec la participation de parents d'élèves, de l'AVIVO,

du CRA et de la ville de Renens. Ce projet a notamment permis de dégrapper un terrain, y créer un potager, planter des arbres fruitiers et décorer les lieux par des fresques. Ces exemples nous montrent que des projets ont déjà vu le jour, il s'agit maintenant de connaître les possibilités de la ville de Renens. Ceci afin d'accompagner d'autres établissements scolaires, d'autres lieux d'accueil dans le dégrappage d'une partie de leurs cours, la plantation d'arbres, ou d'autres aménagements pour rendre plus durable les espaces qui sont fréquentés de nombreuses heures par les enfants. L'égalité se joue aussi dans les préaux et dans les espaces publics, l'espace est pratiquée différemment entre les deux genres, il s'agit donc de mettre en place des jeux accessibles à toutes et tous et de réorganiser l'espace avec ses utilisateurs. Il pourrait y avoir selon les demandes des tables de ping-pong, des jeux de cirque, de basket, dans le but de proposer plus de choix à chaque enfant. Il faut une large palette de propositions avec des pratiques d'observations et de repos, pas seulement de défoulement, pour leur permettre de se définir non plus par des stéréotypes de genre, mais par leurs envies. Le présent postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de mettre en œuvre un plan d'action pour une école, des lieux d'accueil et des espaces publics plus durables et pour tous les genres.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

**C'EST À LA MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ
POUR ÉTUDE ET RAPPORT**

- Dépôt de motion de M. Jonas Kocher

- **M. Jonas Kocher, Les verts**

Bonsoir Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues

Désolé pour mon retard, je pensais ne pas arriver à venir, mais j'ai tout fait pour être présent avec vous ce soir.

Motion « pour une commission du sport à Renens »

Cette motion demande à la Municipalité de mettre sur place une commission du sport basée un peu sur la même forme que la commission culturelle ou le CET, le conseil d'établissement.

Mme la Présidente rappelle au dépositaire que le développement de la motion doit arriver au bureau **au plus tard le lundi 6 décembre à midi.**

- Interpellation de M. Ali Korkmaz

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Des stations de gonflage à vélos en libre-service ont été installées il y a quelques années par la Municipalité. C'est une très bonne idée et je tiens à la remercier de cette initiative. J'aimerais soumettre une proposition pour compléter cette installation à l'aide de quelques images explicatives

Il serait judicieux d'installer un support à vélo à côté de ces pompes. Ce support comporterait les outils attachés de manière fixe avec des chaînes afin d'effectuer instantanément des petites réparations. Cela donnera l'autonomie aux cyclistes qui souhaiteraient entretenir leur vélo à l'heure où la mobilité douce est vivement encouragée.

Dans la mesure du possible, l'installation d'un éventuel petit abri à vélo pourrait compléter le tout. Merci pour votre attention.

Réponse de Madame Tinetta Maystre, Municipale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. Monsieur Korkmaz, vous m'aviez transmis le texte de l'interpellation avant. Merci pour l'avoir fait, c'est toujours agréable. Néanmoins, vu les demandes qui vont au-delà d'une simple explication des faits de la Municipalité, je demande un délai pour pouvoir répondre et peut-être même plus qu'un mois. C'est vrai que ça va dans une nature constructive donc il va falloir étudier la chose. Merci de votre compréhension.

- Interpellation de Mme Plattner Laurence « *pollution sonore au sein de la commune* »

- **Mme Plattner Laurence, Les verts**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, Chers collègues.

«Pollution sonore au sein de la commune »

Le bruit est un facteur de stress important (mais souvent sous-estimé), qui impacte nos conditions de vie, notre santé mentale et physique.

L'office fédéral de l'environnement (OFEV), précise qu'à chaque bruit indésirable notre corps se met en alerte et produit du cortisol (l'hormone du stress). De plus, le bruit perturbe le sommeil et la concentration, il génère de la fatigue et de l'agressivité... pour ne donner que quelques exemples.

Toujours selon l'OFEV, environ un million de suisses et suissesses, sont encore exposés à des bruits allant au-delà des valeurs limites légales et ce sont principalement les villes qui sont touchées.

La loi sur la protection de l'environnement et l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) ont pour but, justement, de protéger la population contre le bruit nuisible ou

incommodant, et la Confédération a défini une méthode d'évaluation et des **valeurs limites d'exposition** concrètes pour les principaux types de bruit.

A ce propos, différentes études ont été réalisées ces dernières années au sein du district et dans la Commune. Mais quelles leçons en tirer ? Différentes études ont été réalisées ces dernières années au sein du district et dans la Commune, quelles leçons en tirer ?

Pour éviter de les réduire au silence, nous posons les questions suivantes à la Municipalité.

- A la suite de l'étude bruit réalisée par la Police de l'Ouest Lausannois, de quelles informations disposons-nous ? Peut-on y voir accès ?
- Quelle est la position de la Municipalité face aux zones 30 la nuit versus les carrefours aux feux clignotant ?
- Est-ce que la Municipalité entend prendre le « lead », à travers le CODIR, pour mettre en place l'instauration de zones 30 la nuit sur l'entier du district afin de faciliter les démarches administratives ?
- Quel est le retour de l'animateur de rue, suite à la prévention menée auprès de groupes d'individus qui se retrouvent le soir dans diverses zones de rencontres la nuit ?

En résumé, où en sommes-nous dans les améliorations de la qualité de vie par rapport aux nuisances sonores, qu'est-ce qui a été fait et où souhaitons-nous aller ?

Au nom du groupe des Verts nous vous remercions d'avance pour vos réponses écrites à nos différentes questions.

Réponse de Monsieur le Syndic

Encore un thème évidemment transverse. On le prend et vos questions sont majeures. Elles demandent un développement. On vous répondra prochainement. Merci.

- Interpellation de M. Richard Neal

- **M. Richard Neal, PSR**

Madame la Présidente, chers collègues, avec les travaux conséquents qui ont eu lieu tout le long de la Rue de Lausanne, beaucoup de modifications temporaires ont eu lieu. Malgré leur temporalité certains effets de ces travaux ont et auront quand même une certaine durée. Parmi le plus conséquent de ces travaux, il s'agit de l'évacuation de tous les lampadaires en trop sur la borne centrale. C'est le cas notamment de cet éclairage public qui nous fait maintenant fort défaut. La plupart des routes sont couvertes par un éclairage minimum, mais au niveau des trottoirs et passages à piétons, ce n'est pas toujours la même chose. Il y a en particulier deux passages qui restent dans l'ombre littéralement. Il s'agit d'un côté, comme mon collègue l'a dit avant, de toute la région entre la rue de Lausanne, le bas de l'Avenue du Château jusqu'à la Croisée. Tout le trottoir se trouve dans un état très sombre de par le fait que le long du trottoir il y a des balcons qui surplombent le trottoir faisant de l'ombre supplémentaire et qu'à cet endroit-là il n'y a que quelques lampadaires du côté sud qui sont mêlés parmi les feuilles des arbres et qui, de toute façon, ne sont pas inclinés correctement

étant donné qu'à cet endroit-là, à l'origine il y avait 4, voire 5 voies. Donc la lumière ne peut pas du tout atteindre correctement le côté nord de la rue.

L'autre lieu qui est encore plus sinistre est le passage pour piétons qui a été créé depuis le bas de l'Avenue du Temple passant par le bas de l'Avenue de Verdeaux et qui traverse un peu à travers l'herbe où il y avait le passage sous voies pour arriver au milieu du chantier où il y a un passage prévu qui arrive derrière la grande salle. C'est dans la nuit la plus complète que se trouve ce chemin. Il n'y a pas un seul lampadaire, il n'y a rien. C'est la nuit noire, je suis allé hier soir et c'est totalement sombre. Ces deux endroits représentent un danger potentiel pour les piétons voire un endroit, surtout le deuxième, qui va générer un stress comme l'a mentionné notre collègue avant par insécurité. C'est pourquoi je demande que la Municipalité pose de l'éclairage public temporaire le long de ces deux chemins au plus vite. Selon une première estimation personnelle, étant donné que j'ai travaillé dans le milieu de l'éclairage, 6 à 8 lampadaires sur pieds de béton amovibles seraient suffisants pour palier à ce manque et augmenter le sentiment de sécurité des renanais et renanaises. Merci.

Réponse de Monsieur le Syndic

Cette intervention est complémentaire à celle qui a été faite tout-à-l'heure. Et ma réponse est identique : je vais aller voir avec nos responsables du chantier tram et nos différents collaborateurs qui accompagnent le chantier du tram dans quelle mesure il est possible d'avoir un éclairage provisoire temporaire, qui effectivement réponde à vos interventions. Merci

- Interpellation de M. Jonas Kocher « Plan d'action en cas d'attaque »

- **M. Jonas Kocher, Les verts**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues.

Plan d'action en cas d'attaque

Depuis 1660, la piraterie a bien évolué, il y aura eu les pirates qui attaquaient les navires pleins d'or de la couronne espagnole, puis ceux qui écumaient l'océan indien, puis les tristement célèbres pirates de l'air. Aujourd'hui, à l'ère moderne et bien que Renens n'ait pas d'accès au lac (rire) nous ne pouvons pas ignorer que nous pourrions, être, nous aussi victime de pirates à travers une cyber attaque. Ces divers assauts se multiplient, il y a déjà 3 institutions publiques connues qui en ont été victimes, Rolle, la Confédération, Montreux.

La présente interpellation ne sollicite pas la Municipalité pour la questionner si elle a les moyens de prévenir et d'éviter une telle attaque, car je suis sûr que le service informatique travaille sur des défenses et des remparts.

Cette intervention s'intéresse plutôt à ce qui se passerait et aux moyens déployés en cas de cyberattaque, plus précisément pendant et après.

C'est pourquoi je pose les questions suivantes :

- Existe-t-il un plan d'urgence en cas de cyberattaque ?
- Est-ce que les collaborateurs sont formés aux réactions d'urgence adéquates, comme par exemple, ne pas connecter les ports USB et se débrancher du réseau, ne pas éteindre les ordinateurs mais de les débrancher.

- Quel est le plan d'action de la Municipalité pour pouvoir remettre en marche le navire après l'attaque et s'il n'existe pas, compte t'il en mettre un en place ?
- Comment est articulée la collaboration entre le SOC (Security Operation Center) basé à Renens, la Confédération et la ville de Renens ?
- Les attaques ont souvent lieu aux heures creuses (weekend ou en soirée) où il est plus difficile de réagir, dès lors, est-ce qu'une coordination de piquet avec les communes avoisinantes existe ? Sinon est-elle envisagée à court terme ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Réponse de Frédérique Beauvois, PSR

Cette interpellation m'arrange bien parce que en fait j'avais déposé une interpellation en septembre « la sécurité numérique à Renens ». Je posais les mêmes questions et en fait l'interpellation de Monsieur Kocher me fait prendre conscience que je n'ai pas reçu de réponse à part un certain nombre. Il en restait deux et c'est vrai que j'attends toujours la réponse donc merci Monsieur Kocher pour cette seconde interpellation sur la sécurité numérique.

- Interpellation de Mme Angela Thode « il y a-t-il de la dioxine à Renens ? »

- **Mme Angela Thode, Les verts**

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues.

Il y a-t-il de la dioxine à Renens ? Nous avons appris en date du 11 octobre à 19h30 la grande pollution à la dioxine et les hautes valeurs se trouvant sur Lausanne. La dioxine a des effets très négatifs sur la santé et provoque le cancer lorsqu'on ingère des produits tels que légumes ou œufs durant une longue période selon la chercheuse Nathalie Chèvre du 19h30 le 11 octobre. Cette pollution proviendrait d'une usine d'incinération qui n'existe plus à présent je crois Tridel. Mes deux questions sont :

Existe-t-il une carte de Renens avec les taux de contamination à la dioxine ?

Et si ce n'est pas le cas, est-ce que ce serait possible de faire de tels relevés ?

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale

Je vous remercie Madame Thode et je comprends tout à fait votre inquiétude et celle des jardiniers de Renens. Nous avons déjà eu plusieurs questions à ce sujet qui sont arrivées au service c'est pour ça que je vais pouvoir donner quelques réponses ce soir qui profiteront à tout le monde. C'est vrai que cette pollution est relativement ancienne elle a été produite entre 1958 et la fin des années 90. Ce n'était pas Tridel, mais l'ancien site d'incinération d'ordures ménagères du Vallon à Lausanne. Cette usine est en tout cas toujours suspectée d'être la cause principale de production et de diffusion de dioxine et de furane dans l'environnement. Maintenant, on va peut-être trouver encore d'autres sources. Mais pour l'instant c'est celle-ci qu'on soupçonne. Tridel en fait a remplacé le Vallon en 2005 et les filtres qu'on a mis sur ses cheminées permettent l'arrêt ou en tous cas une très forte diminution de la présence de ces polluants dans l'environnement. Donc ça c'est pour l'historique.

Actuellement, c'est le département de l'environnement et de la sécurité du canton de Vaud qui est chargé de gérer cette pollution et qui a conduit plusieurs campagnes d'analyses. Alors, en fait, selon ces informations et la carte des pollutions qui a été établie par le canton, le territoire renanais n'est pas touché. Dans le grand Lausanne, ce sont les communes d'Epalinges et du Mont-sur-Lausanne qui sont également souillées apparemment et dans une moindre mesure Pully et Prilly. Des échantillons ont été prélevés sur le territoire de Prilly, par exemple. La quantité de dioxine qui était contenue dans le sol était inférieure à 20 nanogrammes par kilo de terre, ce qui est la limite admissible. Les quantités enregistrées à Prilly ne présentent donc pas de risque sanitaire. A partir de là, étant donné que Renens est encore plus éloigné que Prilly de la source de pollution, pour l'instant en tous cas et dans l'état actuel des informations diffusées à ce sujet, la ville de Renens n'a pas à s'inquiéter. Apparemment ce sont la topographie et le sens des vents qui ont été déterminants pour la diffusion. Ce diagnostic n'est pas entièrement terminé et si vous souhaitez en savoir plus sur le sujet, vous savez peut-être que le canton a ouvert un site internet pour répondre aux questions et détailler la carte des pollutions. Ainsi qu'une ligne téléphonique et adresse mail. Donc je vous encourage à aller chercher les autres informations et surtout suivre l'évolution en fait de ce qu'on a trouvé. Vous dire peut-être que vous l'avez dit ce sont surtout les cucurbitacées, les courges, les potirons, concombres, courgettes etc... qui sont touchées avant tout et les œufs qui contiennent des dioxines. De notre côté, nous continuerons bien sûr à suivre de près l'évolution de ce dossier et nous prendrons, si nécessaire, toutes les mesures qui s'imposent pour préserver la santé des habitants de Renens.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale

Donc, s'il n'y a pas d'autre remarque, je considère que nous avons répondu à cette question. Merci

Question de M. Ali Korkmaz, PSR

Je remercie notre collègue pour cette question. Je pensais également poser de la même manière cette question parce qu'il y a beaucoup d'usagers des jardins potagers, des jardins familiaux de notre ville qui m'ont contacté aussi en privé pour savoir justement si à Renens il y a des contaminations de dioxine aussi. C'est paru dans la presse et tout ça. J'ai téléphoné à la commune et on m'a assuré qu'il n'y en a pas. Mais je complète la question de Madame Thode est-ce que la commune, la Municipalité ont prélevé des terres pour contrôler, examiner si vraiment il y a de la dioxine ou pas ?

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale

Pour l'instant, étant donné les éléments que nous avons, nous ne considérons pas comme nécessaire de faire des tests mais encore une fois, nous suivons la situation et si des nouvelles informations devaient montrer qu'il y a quand même de quoi s'inquiéter, effectivement, nous prendrons les mesures nécessaires. Mais pour l'instant, avec ce que le canton nous dit, il nous semble qu'il n'y a pas de nécessité à faire ces tests.

Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL

Effectivement, tout ce qui est composé de dioxine ça vient essentiellement des anciennes usines d'incinération. Je vous remercie pour vos compléments Madame Zurcher. J'en profite juste parce que c'est exactement dans la même thématique, pour rendre attentif l'ensemble du conseil et également de la Municipalité au fait que mis à part les dioxines, qui est un sujet d'actualité, donc il a été extrêmement bien maîtrisé, il y a beaucoup d'autres polluants qui

sont dû à des déchets de construction, je pense notamment, alors c'est des thèmes un peu scientifiques, mais... : des HAP, des PCB, etc... qui se retrouvent notamment dans les déchets bitumineux. La question avait été soulevée par Madame Elodie Golaz Grilli lors du conseil communal du mois de mai dernier notamment vis-à-vis de déchets de dégrappage de béton pour construire des jardins potagers au pavillon des Corbettes. Ce point n'avait pas été répondu directement lors d'un conseil communal, mais traité en direct avec Madame Nathalie Jaccard qui a pris les choses en main et qui a effectivement fait évacuer ce qu'il en était. Comme il y a plusieurs projets qui sont ressortis sur des aménagements de cours d'école j'aimerais juste qu'on garde en mémoire que le dégrappage en fait est une bonne chose mais il y a des ordonnances sur les mouvements de déchets et l'élimination des déchets qui sont également à respecter et qu'il faut juste garder en mémoire pour faire des cours d'école agréables pour nos enfants mais ne mettent pas leur santé en danger. Voilà, c'était juste un petit point, je vous remercie.

- Dépôt de postulat de Mme Angela Thode « Biodiversité: SOS, disparition des insectes et compagnie »

- **Mme Angela Thode, Les verts**

J'aimerais tout d'abord commencer par dire que j'ai un intérêt, je suis apicultrice donc, je me sens concernée, vraiment très concernée.

En conclusion, mes propositions sont :

- de planter de larges bandes serrées d'arbres et de haies variées (c'est surtout le varié qui est important) pour que la floraison s'étale sur toute la saison de février à novembre.
- de continuer de sensibiliser la population à ne plus utiliser de pesticides pour l'entretien des jardins
- mettre en place des points d'eau tous les 1-2 kilomètres pour que les insectes et les oiseaux puissent s'abreuver pour les endroits sans point d'eau. Merci.

Mme la Présidente rappelle aux dépositaires que le développement du postulat doit arriver au Bureau **au plus tard le lundi 6 décembre à midi.**

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **Monsieur François Delaquis, PSR**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, c'est deux questions. Au mois de juin, lors du conseil communal j'avais émis le vœu et j'avais souhaité que la Municipalité intervienne auprès de la poste par rapport notamment aux changements de relevés des boîtes postales. En fait, on n'avait qu'à deux endroits où c'était relevé encore le jour même à 17h00 ou 18h00 et que ça engendrait dans certains cas des déplacements et qu'il y avait une baisse de qualité. J'attends une réponse peut-être en courrier A maintenant puisqu'on est dans du courrier B.

Réponse de M. le Syndic

Vous avez raison, je vous dois cette réponse et je ne l'ai pas encore mais je vais le faire dans les meilleurs délais. Je pense que j'ai oublié ceci sur mon bureau.

- **Question Monsieur François Delaquis, PSR**

Je reviendrai la fois prochaine si je n'ai pas ma réponse. Deuxième question : certains habitants du chemin des Clos ont constaté hier que leur eau est devenue très très brune et que ce matin elle était encore, dans certains cas, laiteuse. J'aimerais savoir ce qui s'est passé et puis s'il y a ce genre de choses-là, est-ce qu'il n'y a pas une possibilité d'avoir notamment par rapport à des aspects de réflexes, des informations peut-être tout de suite, peut-être sur le site internet ou de pouvoir informer la population.

Réponse de Tinetta Maystre, Municipale

Madame la Présidente, peut-être je que peux tenter un début de réponse à Monsieur Delaquis : nous avons appris que hier il y a eu une rupture de conduite du côté du Closel qui a inondé d'ailleurs la rue du Closel sous la partie qui est actuellement peu utilisée, toute la partie sous le pont entre les ateliers de la ville et les TL plus loin. Cette partie a été inondée et j'imagine que les SI Lausanne, qui sont responsables de cet approvisionnement en eau, ont dû agir en urgence et fermer une partie de l'eau. On a aussi entendu que du côté des hauts, du côté de Paudex, il y a eu des coupures d'eau et j'imagine que ça va avec. Maintenant, oui, on pourrait leur demander d'informer davantage mais moi je n'ai rien trouvé sur leur site. On pourra leur transmettre qu'il y a eu des questionnements de notre côté à ce sujet, volontiers. Mais c'est sûrement lié à ça.

Réponse de Mme Frédérique Beauvois, PSR

Pour l'information, c'est moi qui ai contacté les services de l'eau parce que, il faut dire qu'il y avait l'UAPE, la garderie et l'école qui n'avaient plus d'eau pour les toilettes par exemple et toutes les voisines m'ont appelé. En fait, c'est une rupture de la conduite au chemin de la Broye qui s'est rompue et ils ont tout de suite réparé ça en moins d'une heure. Mais c'est vrai que ce serait pas mal d'avoir des renseignements sur ce qui s'est passé parce que là, par exemple, on a deux informations différentes et c'est pas mal de savoir exactement ce qui s'est passé quand 1, vous avez une rupture d'eau et ensuite quand vous avez une eau brune et ensuite laiteuse de savoir d'où ça vient par rapport aussi aux aspects sanitaires que ça peut enclencher.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Merci Madame la Présidente, rebonsoir Mesdames et Messieurs, je reviens parce que j'ai été sensible à l'intervention de Madame Divorne tout-à-l'heure. Alors c'est vrai que le conseil communal c'est le parlement communal de Renens. Dans un parlement, on parle. On l'a vu ce soir et c'est un peu récurrent parce qu'au début, on était à 20h15, après on a fait à 20h00, et maintenant c'est 19h30. Je pense que si on commençait à 17h30 on serait toujours là à 23h00. Alors, moi j'ai une petite proposition pour le bureau c'est que, pour le prochain conseil déjà, vu qu'il y a des gros sujets et je pense que ce n'est pas le calendrier des projets de la commune présenté par la Municipalité qui doit être différé. Par contre, je proposerai que les points 16. et 17. ne soient pas à l'ordre du jour la prochaine séance et qu'on puisse les différer parce que les interpellations qui sont mises, les réponses ne viennent pas tellement vite et il n'y a pas

forcément beaucoup d'urgence. Je propose au bureau que vous étudiez ça et que pourquoi pas qu'on ait une fois un conseil sans avoir de motions, postulats, interpellations. Merci

Réponse de Mme la Présidente

On prendra en considération votre idée.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Moi, j'ai une question à la Municipalité, aux personnes qui s'occupent surtout de la circulation. Parce que depuis qu'il y a des travaux, depuis que le carrefour de la Croisée a été chamboulé, on a des voitures qui sont en colonne, un bouchon qui va jusque devant le collège du 24 Janvier et jusque sur l'Avenue du Temple. Alors, je ne sais pas si ce ne serait pas possible qu'on trouve un ingénieur ingénieux, intelligent pour pouvoir modifier les phases de feux à Renens Croisée. Les phases sont vertes pour les voitures qui roulent de Lausanne Renens / Renens Lausanne et les voitures qui arrivent sur les autres côtés sont bloquées alors qu'il n'y a aucune voiture qui passe. Et moi je vous promets que quand on parle de Renens vert, lutter contre la pollution, et que vous avez une colonne de voitures de 20 voitures qui sont là, qui sont bloquées, qui ne peuvent pas bouger... En plus, au niveau de la sécurité des enfants qui doivent traverser l'Avenue du 24 Janvier, je pense que la Municipalité devrait faire quelque chose. Merci.

Réponse de M. le Syndic

C'est un chantier... quand on parle de Renens et ses chantiers colossaux, majeurs, et bien c'est LE chantier de la décennie. Mais c'est compliqué d'amener un tram au cœur de la ville sans avoir quelques incidences sur la circulation et je prends ceci en adition des thématiques que nous avons. Nous avons des ingénieurs, nous avons des personnes extrêmement responsables sur ces chantiers. Je pense qu'on a les compétences. Le problème c'est que sur un espace aussi restreint c'est compliqué de rendre à la fois un chantier praticable et d'avoir une même fluidité de véhicules. Donc, je reprends tout ça et on va le traiter dans les différentes instances qui accompagnent le chantier du tram. Je vous assure que ce chantier est accompagné.

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

Bonsoir Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues.

J'annonce une soirée d'information sur l'école destinée aux parents albanais. La commune de Renens en collaboration avec la CISE et l'association DONA organise une soirée d'information sur le système scolaire vaudois. Dans cette soirée, dans votre langue, vous pourrez poser toutes vos questions sur l'éducation de votre enfant en relation avec l'école. Intervention Remise Rejai professeur de langues étrangères le 9 décembre à la salle de spectacles. L'entrée est gratuite après la soirée, un apéritif sera offert. Nous vous souhaitons la bienvenue.

- **Mme Nicole Divorner, Fourmi rouge**

Merci Madame la Présidente, aujourd'hui dans la presse on a pu voir sur quasiment une demi page un article où on voit que la commune de Morges a réagi fortement à une ouverture prolongée d'un commerce sur le territoire des CFF. Ceci m'a fait penser que nous n'avions pas eu non plus d'annonce concernant la suite donnée par notre commune quant à l'ouverture du commerce Migros proche du chemin d'Epenex. Et puis j'aurais voulu savoir si ce n'était pas non plus quelque chose qui va devenir de plus en plus habituel et à ce moment-là voir ce que

des communes pouvaient faire ensemble. J'ai lu et appris dans cet article que Monsieur Feller, Conseiller National, avait déposé une interpellation au niveau fédéral pour voir ce qui pouvait être fait

Réponse de M. le Syndic

Morges rencontre la même problématique que celle que nous avons. C'est-à-dire que les CFF sur un territoire considéré comme hors de périmètre des communes, agissent avec la même pratique qu'à Renens. Nous ne sommes pas restés sans rien faire. On a donc requis des forces extérieures pour défendre notre point de vue face à cette très grande entreprise suisse que sont les CFF. Les travaux sont encore en cours et effectivement, je vais contacter aussi la ville de Morges pour voir si tout d'abord nos travaux préparatoires et nos travaux préalables sont utiles pour eux et si, à terme, les communes concernées par ce type de pratique, qui ne souhaitent pas les voir instaurées sur son territoire ou sur sa gare, sont volontaires pour constituer une association, un groupe d'intérêt ou de défense de pratiques différentes.

Réponse de Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge

Merci pour ces nouvelles. Je pense que c'est effectivement une bonne idée que d'être plusieurs, de faire un comité et que se réunir à plusieurs communes on est beaucoup plus forts que si on est tout seul. Merci

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente réitère ses recommandations de respect des distanciations sociale ou, si cela n'est pas possible, de porter un masque pour les commissions se réunissant après la séance du Conseil communal et que la sortie se fait par l'esplanade.

Mme la Présidente remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 16 décembre 2021 à 19h00.**

Mme La Présidente prononce la clôture de la séance à 23h17

La Présidente

La Secrétaire

Carole Castillo

Corrine Simon